Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230626-CC2023-140-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/06/2023
Notification : 30/06/2023

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 26 JUIN 2023

RESSOURCES
VIE INSTITUTIONNELLE

Prévention des conflits d'intérêts
Procédure de déport des mandataires de la SEM Gédia dans le cadre des procédures de consultation d'acquisition des fluides gaz et électricité
Désignation des remplaçants des conseillers concernés

Rapporteur : Jérôme DEPONDT
N°CC2023-140

Nombre de membres en exercice	**123**
Nombre de présents	**77**
Nombre de pouvoirs	**7**
Votants	**83**
Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Louis RAFFIN	

L'an 2023, le 26 juin, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 20 juin, s'est réuni à Châteauneuf-en-Thymerais sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Jean-Marie ORTET (AUNAY-SOUS-CRECY) ; M. Laurent DU SARTEL (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Sébastien LEROUX (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; M. Maxime DAVID (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY-SUR-EURE) ; M. Frédéric GIOWACHINI (FAVIERES) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; Mme Annie STEPHO (GARNAY) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Michel CHRISTIAN (LA MANCELIERE) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Patrick JOUATEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230626-CC2023-140-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/06/2023
Notification : 30/06/2023

(LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; Mme Danielle GIRARD (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Enrico GAMBUTO (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; Mme Dominique BAPTISTE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS); M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; Mme Brigitte BINOIST (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) M. Christian BERTHELIER (TREON) ; Mme Céline BUESSINGER (THIMERT-GATELLES) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE).

Était présent et ne prend pas part au vote :
M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS)

Étaient absent(e)s excusé(e)s :
M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) ; M. Aissa HIRTI (DREUX) ; Mme Amber NIAZ (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ; Mme Carine GENTIL (DREUX) ; M. Yvain JOUVEAU-DUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; M. Denis COCHELIN (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; Mme Sylvie DAGUET (SERAZEREUX) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ;

Pouvoirs :
M. Arnaud DAUTREY (DREUX) donne pouvoir à Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; Mme Christine PICARD (DREUX) donne pouvoir à M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; M. Nelson FONSECA (DREUX) donne pouvoir à M. Sébastien LEROUX (DREUX) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) donne pouvoir à M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) donne pouvoir à Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) donne pouvoir à Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230626-CC2023-140-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/06/2023
Notification : 30/06/2023

Il a été exposé que,

Les marchés de fourniture de gaz et d'électricité arrivent à leur terme d'ici le 31 décembre 2023.

Conformément au code de la commande publique, de nouvelles procédures de sélection des futurs fournisseurs de l'agglomération doivent être lancées.

Aussi, et afin de respecter le principe d'impartialité qui s'impose à la Communauté d'agglomération dans la conduite de ces consultations et de prévenir les situations de conflit d'intérêts, le conseil communautaire est invité à déporter les mandataires de la société d'économie mixte GEDIA qui est susceptible de se porter candidate à l'attribution des futurs contrats, de la gestion de ce dossier. Il convient également de désigner leurs remplaçants, seuls habilités à exercer, en lieu et place des mandataires, les fonctions incombant à ces élus dans la conduite des procédures et la gestion des dossiers.

Monsieur Gérard Sourisseau est concerné par un potentiel conflit d'intérêts en sa double qualité de représentant de la Communauté d'agglomération au sein du conseil d'administration de la société d'économie mixte GEDIA, de Président et d'autorité habilitée à attribuer et signer les marchés.

Monsieur Pierre-Frédéric Billet bien qu'ayant la qualité de représentant de la commune de Dreux au sein du conseil d'administration de la société d'économie mixte GEDIA et de Président du conseil d'administration n'est pas en situation de conflit d'intérêt sur ce dossier puisqu'il n'est pas amené à intervenir dans le processus de sélection et d'attribution du marché.

Références règlementaires :
***VU** la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique*
***VU** le code de la commande publique*
***VU** le code pénal*
***VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-26, L.2131-11, L1524-5, L.5211-2 et L.5211-3*
***VU** le décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique*

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (M. Gérard SOURISSEAU ne prend pas part au vote) :

ARTICLE 1 : DECIDE le déport de Monsieur Gérard Sourisseau dans la gestion des procédures de publicité et de mise en concurrence qui conduiront au choix des futurs fournisseurs de gaz et d'électricité ;
ARTICLE 2 : DIT qu'il ne devra utiliser aucun des pouvoirs qu'il détient de ses fonctions exécutives pour influencer de quelle que manière que ce soit la procédure de dévolution du contrat et notamment qu'il s'abstiendra de toute intervention relative à l'instruction, l'adoption, le suivi et l'exécution de décisions portant sur le dossier susmentionné, qu'il ne signera aucun document afférent au dossier susmentionné, ne donnera aucune instruction aux élus et aux services dans le cadre de la gestion du dossier susmentionné, ne participera pas aux commissions préalables et ne prendra pas part aux actes relatifs au dossier susmentionné ;
ARTICLE 3 : DESIGNE Madame Christelle Minard pour remplacer Monsieur le Président dans l'ensemble des fonctions inhérentes à la qualité d'autorité habilitée à signer les marchés et notamment pour engager et mener la procédure de publicité et de mise en concurrence dans la gestion du dossier susmentionné et prendre les actes nécessaires à la signature des contrats conformément aux délégations en vigueur.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230626-CC2023-140-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/06/2023
Notification : 30/06/2023

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié le : 01/07/2023 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le 30/06/2023** **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Jean-Louis RAFFIN** **Secrétaire de séance**